



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 11 mai 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le ONZE MAI, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur NOVAIS .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur NOVAIS à Madame ARBIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 11 MAI 2026

N°2026_05_11-10

Ref : Direction des solidarités

Objet: Approbation des avis émis par la Commission Sociale Enfance

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22,

VU la délibération 2026_03_30-12 en date du 30 mars 2026 portant création de la Commission Sociale Enfance et adoptant son règlement intérieur,

VU la délibération 2026_03_30-13 en date du 30 mars 2026 désignant les membres de la Commission Sociale Enfance,

VU l'avis émis lors de la Commission Sociale Enfance du 14 avril 2026,

CONSIDERANT la nécessité de fournir des éléments de compréhension sur les difficultés rencontrées par les familles, permettant ainsi aux membres élus siégeant à la commission, d'émettre des avis sur des modifications de facturation des prestations consommées par les administrés concernés,

CONSIDERANT que cet avis doit être soumis à la validation du Conseil municipal,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 29 avril 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de quotient familial proposée par la Commission Sociale Enfance du 15 avril 2026 pour 1 famille, pour un montant total annulé de 214,12€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260518-2026_05_11-10-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 21/05/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 18 mai 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault